



**KPMG AUDIT IS**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

**Fiduciaire Métropole Audit**

26, boulevard du Général de Gaulle  
59100 Roubaix  
France

**Bigben Interactive S.A.**

**Rapport spécial des commissaires aux  
comptes sur les conventions et  
engagements réglementés**

Exercice clos le 31 mars 2016  
Bigben Interactive S.A.  
396/466 rue de la Voyette - CRT 2 - 59273 Fretin  
*Ce rapport contient 3 pages*



**KPMG AUDIT IS**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

**Fiduciaire Métropole Audit**

26, boulevard du Général de Gaulle  
59100 Roubaix  
France

**Bigben Interactive S.A.**

Siège social : 396/466 rue de la Voyette - CRT 2 - 59273 Fretin  
Capital social : € 32 826 754

**Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**

Exercice clos le 31 mars 2016

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

**Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Les commissaires aux comptes,

Marcq en Baroeul, le 8 juin 2016

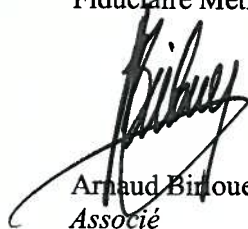
Roubaix, le 8 juin 2016

KPMG Audit IS

Fiduciaire Métropole Audit



Christian de Brianson  
*Associé*



Arnaud Birlouez  
*Associé*